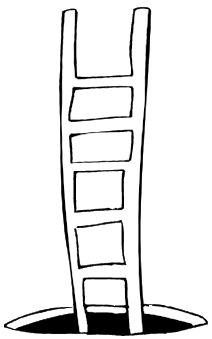


Nous sommes plus de 100 000 Québécoises et Québécois à vouloir

Une loi-cadre pour éliminer la pauvreté

Il s'agit maintenant d'en faire une priorité!

2e édition de la pétition, année 1999-2000



Environ une personne sur cinq vit dans la pauvreté au Québec et une sur dix, dans la très grande pauvreté, celle qui est déterminée entre autres par la loi de l'aide sociale. Pouvons-nous accepter cela?

Nous avons démontré par le passé que nous pouvions changer les choses si nous le voulions. C'est arrivé au cours du vingtième siècle, dans cette société.

- ✓ **Les femmes ont fait avancer leurs droits.**
- ✓ **Les travailleuses et les travailleurs aussi.**
- ✓ **Nous nous sommes donné des outils collectifs de solidarité sociale: un système d'éducation et de santé complet, plusieurs dispositifs de sécurité du revenu (comme les allocations familiales, les bourses d'étude, l'assurance-emploi, l'aide sociale, les pensions, les rentes).**

Mais ces avancées demeurent fragiles.

La mondialisation de l'économie, la pensée néolibérale, la domination de l'économique sur le politique, la recherche du rendement à tout prix, ont pour effet de briser les solidarités et de mettre les humains en compétition entre eux.

Les riches deviennent plus riches et les pauvres encore plus pauvres. La misère gagne du terrain. Les dollars vitaux ne sont pas assurés à une partie de la population du Québec alors que nous aurions le moyen d'y voir, par l'emploi et de meilleures garanties de revenu. Pourtant les dollars vitaux sont des dollars

*«Je suis une feuille à côté de l'arbre.
Après la loi, je serai dans l'arbre.»
Lucien, Drummondville*



locaux! Et puis la pauvreté, c'est plus qu'un problème de dollars, c'est une question de droits fondamentaux et indissociables qui ne sont pas assurés. Dans une société riche, c'est se sentir comme une feuille en dehors de l'arbre. Devant tout cela, beaucoup de gens ont le sentiment qu'on ne peut rien faire.



Pourtant nous pouvons dire non à la pauvreté, à la misère, à l'exclusion. Nous pouvons refuser ce qui cause ça et agir en conséquence. Nous pouvons décider qu'il y a de la place pour tout le monde dans ce pays riche et à l'échelle de la planète. Nous pouvons nous mobiliser et tout faire pour que chaque personne puisse vivre dans la dignité.

**La pauvreté n'est pas une fatalité:
un mouvement citoyen s'est mis à agir**


- ✓ **1995** : La Marche des femmes «Du pain et des roses» fait neuf propositions pour lutter contre la pauvreté.
- ✓ **1996** : C'est l'Année internationale de l'élimination de la pauvreté. À l'automne, un large mouvement communautaire appuyé par des syndicats propose au Sommet de Montréal sur l'économie et l'emploi une clause d'appauvrissement zéro du cinquième le plus pauvre de la population. L'idée est bien accueillie par les participantEs au Sommet et par la population. Mais le gouvernement ne s'engage pas.
- ✓ **1997** : Le slogan «De l'appauvrissement zéro à la pauvreté zéro» est lancé. Ne pas s'appauvrir ne suffit pas. Il faut sortir de la pauvreté, ce qui implique un processus avec un objectif, des moyens, un échéancier.

✓ **Octobre 1997** : En pleine lutte pour une réforme de l'aide sociale juste et décente, un groupe de Québec, le Carrefour de pastorale en monde ouvrier, lance l'idée d'une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté. Pourquoi une loi ? Pour prendre notre histoire et notre avenir en main. Pour faire primer les droits de la personne sur les forces insensibles du marché. Ce serait une loi-cadre: on devrait y conformer les autres lois et décisions politiques. Elle fixerait des étapes sur dix ans avec des moyens précis, à court, moyen et long terme. L'idée est bien reçue.

✓ **Hiver 1998** : Des organismes nationaux forment le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. Le Collectif prend le relais du CAPMO et se donne pour but de faire avancer l'idée jusqu'à sa réalisation. Il adopte 2 objectifs pour 1998-1999 et conçoit des outils pour les réaliser:

- ✍ Une pétition pour devenir nombreux et nombreuses à vouloir une telle loi;
- ✍ Une trousse d'animation pour faire en sorte qu'un maximum de personnes, dont des personnes qui vivent la pauvreté et l'exclusion, contribuent au contenu de la loi.

Ça marche! L'idée d'une loi-cadre pour éliminer la pauvreté a fait du chemin en 1998-1999

 Au cours de l'année 1998-1999, des collectifs d'animation se sont formés un peu partout au Québec. Ils sont en train de devenir un réseau solide et enthousiaste qui pourrait bien être le début d'un mouvement citoyen de lutte contre la pauvreté et ce qui la cause.

Pendant cette année, plus de 100 000 personnes venant de partout au Québec ont signé la pétition. Des milliers de personnes ont contribué de leurs idées en vue de la loi, soit à partir d'une base de discussion diffusée par le Collectif, soit en amenant directement leur propre vision. Au cours de l'été 1999, l'équipe du Collectif aidée de plusieurs volontaires a compilé ces contributions. Il reste maintenant à construire cette loi, une loi plausible, solide sur ses bases, efficace. Une loi à adopter avec fierté.



1999-2000 : En faire une priorité

La suite est entre nos mains. Elle devient possible, si on en fait une priorité comme société. Voulez-vous prendre part à ce rendez-vous de notre histoire collective? Voici quatre gestes à poser (ou à continuer de poser) **d'ici le 31 mars 2000**¹.



1. Signer, faire signer et retourner la pétition ci-jointe. Nous sommes déjà des dizaines de milliers. Continuons. Plus nous serons, plus nous pourrons convaincre.



2. Obtenir l'appui écrit d'un organisme selon les mêmes termes que la pétition (votre lettre ou la lettre-type disponible au Collectif). Plusieurs centaines d'organismes de toutes sortes ont déjà fourni un appui.



3. Porter l'épinglette. Disponible au Collectif ou chez les groupes relayeurs du projet à partir du 17 octobre 1999, elle contribue à l'autofinancement des activités du Collectif et rend visible votre adhésion.



4. Participer à la mise au point du texte de la loi. Des débats auront lieu, en région, en janvier et février 2000, sur le projet de texte que le Collectif rendra public à la fin de l'automne 1999. Ce texte tiendra compte des lignes directrices qui émergent peu à peu des contributions reçues et des discussions autour de ce projet de loi-cadre. Les débats seront organisés par les différents groupes et personnes qui se sont mis en réseau avec le Collectif. Pour en être (participer ou organiser une session), pour en connaître le calendrier, on peut communiquer avec son groupe-relais ou avec le Collectif. Au terme de cette «Session parlementaire, populaire, extraordinaire et décentralisée» le Collectif finalisera en mars et en avril le texte résultant de cette activité citoyenne inédite. Ce texte sera proposé à l'Assemblée nationale du Québec au début de mai 2000 lors d'un événement populaire.

Voulons-la, cette loi, faisons-la ensemble et ça se fera.

Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5

Téléphone: (418) 525-0040

Télécopieur: (418) 525-0740

Courrier électronique: pauvrete@clic.net

Site web: <http://www.clic.net/~pauvrete>

¹Le Collectif recevra aussi avec plaisir vos contributions financières pour financer l'opération. Un reçu sera émis pour tout don de 25\$ et plus.



Pétition à l'Assemblée nationale du Québec

Éliminer la pauvreté, c'est possible et nous le voulons

Nous sommes des milliers de personnes au Québec, vivant ou non la pauvreté, à dire NON à la pauvreté, à la misère, à l'exclusion.

En conséquence, nous proposons que le Québec se dote d'une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté.

- ✓ Cette loi aura pour but d'éliminer la pauvreté au Québec et de mettre en place des moyens de lutter contre l'exclusion sociale.
- ✓ Elle reconnaîtra que la pauvreté et l'exclusion portent atteinte aux droits et libertés.
- ✓ Elle proposera des moyens pour que tout le monde puisse participer à l'activité sociale, culturelle, politique et économique en y exerçant des responsabilités reconnues.
- ✓ Elle s'attaquera aux causes de la pauvreté, aux inégalités et aux injustices qu'elle entraîne.
- ✓ Elle affirmera la responsabilité de tous et toutes vis à vis de la pauvreté et de l'exclusion.
- ✓ Elle prévoira des moyens précis de redistribuer mieux la richesse.
- ✓ Elle visera la satisfaction des besoins essentiels de tous et toutes, en particulier l'accès à un revenu décent.
- ✓ Elle encadrera toutes les autres lois de même que l'ensemble des décisions politiques.
- ✓ Elle prévoira des mécanismes d'application et d'évaluation auxquels les personnes qui vivent la pauvreté et l'exclusion seront associées.
- ✓ Elle affirmera la responsabilité du Québec face à l'élimination de la pauvreté dans le monde.

Nous appuyons la démarche entreprise dans ce but par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.

Nous demandons à l'Assemblée nationale de recevoir de façon non partisane le projet de loi qui lui sera déposé au terme de ce processus.

Les signataires:

Nom et prénom (en lettres moulées)

Adresse

Signature

Veuillez retourner cette pétition dès que possible et avant le 31 mars 2000 à votre groupe-relais ou à l'adresse suivante:
Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté,
C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5.

Groupe-relais, s'il y a lieu:

Déclaration de solidarité

Éliminer la pauvreté, c'est possible et nous le voulons

Ces paroles viennent de personnes dont beaucoup vivent la pauvreté et l'exclusion. Nous les faisons nôtres.

Nous vous invitons à faire de même et à le concrétiser en signant et en faisant signer la pétition à l'endos.

L'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Déclaration universelle
des droits de l'Homme, 1948

Considérant que le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix [...] Toute personne a droit à la protection de sa dignité [...] Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne.

Charte québécoise
des droits et libertés, 1976

Donner aux pauvres les moyens de s'organiser et de participer à tous les aspects de la vie politique, économique et sociale [...] leur permettant de devenir de véritables partenaires du développement [...] formuler des plans nationaux [...] pour réduire considérablement la pauvreté et éliminer la pauvreté absolue.

Engagement des Nations
au Sommet mondial
de Copenhague, 1995

Nous refusons que les personnes pauvres soient considérées comme un poids pour la société, qu'elles se sentent coupables de leur pauvreté et responsables de la dette publique, qu'elles soient réduites au silence et qu'on décide pour elles.

Nous refusons que des enfants n'aient pas la possibilité de rêver. Aucun enfant ne peut se développer si ses parents sont sans cesse rabaissés et considérés comme inutiles.

Nous refusons que des hommes et des femmes survivent avec si peu de revenu, de formation, et soient privés de dignité et de respect.

Nous affirmons que les personnes pauvres agissent quotidiennement contre la pauvreté, que leurs efforts, leurs espoirs, leurs compétences et pas seulement leurs problèmes doivent être reconnus si on veut réellement éliminer la pauvreté.

Nous affirmons que la misère est une violation de l'ensemble des droits de la personne et que les droits fondamentaux doivent être garantis pour tous et toutes.

Nous agissons pour élever nos familles, pour que nos enfants soient fiers de nous et pour que nous soyons fiers d'eux, pour soutenir des personnes plus pauvres que nous, pour nous engager dans la vie de notre communauté, pour nous former et chercher du travail.

Nous nous engageons à promouvoir un véritable partage des richesses, du savoir et des chances d'avenir.

Nous nous engageons à participer aux changements et aux luttes aux côtés des personnes et des familles épuisées par la pauvreté et l'exclusion, pour bâtir une société plus juste où les droits et libertés seront effectivement reconnus à tous et à toutes.

Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

Au moment de publier, ce collectif est formé des organismes suivants: Association québécoise des organismes de coopération internationale, ATD Quart Monde, la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs (Québec), le Carrefour de pastorale en monde ouvrier, la Centrale de l'enseignement du Québec, le Centre de pastorale en milieu ouvrier, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation, la Confédération des syndicats nationaux, la Conférence religieuse canadienne-section Québec, la Fédération des femmes du Québec, le Front d'action populaire en réaménagement urbain, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, le Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC et Centres de santé, le Syndicat de la fonction publique du Québec. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante:

Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5.

